



PISCINE AQUAGOLFE - VANNES KERCADO

28, rue Winston Churchill 56000 VANNES

Vannessynchro.sportsregions.fr

Page Facebook : [@vannessynchro](https://www.facebook.com/vannessynchro)

vannessynchro@yahoo.fr

Saison sportive 2024-2025

RÈGLEMENT

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Tout membre doit fournir l'ensemble du dossier d'inscription (formulaire licence FFN, questionnaire santé, renseignements à remplir en ligne, photo d'identité pour les nouvelles licenciées), **s'acquitter de sa cotisation au moment de l'inscription et avant le premier entraînement de la saison.**

1.2 La cotisation est à régler en 1 fois (prélèvement fin septembre 2024) ou 3 fois (prélèvements fin septembre, fin octobre, fin novembre) moyens de paiements acceptés : CB, chèques, chèques ANCV, espèces.

La cotisation comprend la licence à la fédération, l'assurance complémentaire Groupama, l'adhésion, les prestations d'encadrements sportifs, les différents engagements aux compétitions, l'achat du maquillage, de la gélatine, etc... Pour son montant, se référer au courriel envoyé, montant également sur le site « sportsregions ».

1.3 Si deux enfants de la même famille, 10% sur la cotisation annuelle du deuxième enfant.

1.4 Toute nageuse ayant un dossier incomplet se verra refuser l'entrée de la piscine aux entraînements.

1.5 En cas de résiliation, nous le faire savoir par écrit, **toute somme perçue ne sera pas remboursée.**

1.6 Si résiliation pour raison médicale, un certificat médical d'un **médecin spécialiste** sera exigé avec précision du diagnostic/pathologie. Sur demande de la famille et après étude, un remboursement partiel pourra être octroyé.

1.7 Les entraînements, aux horaires habituels, n'ont pas lieu durant les vacances scolaires.

1.8 Des stages sont proposés aux nageuses du club durant les vacances scolaires à la piscine Aquagolfe-Kercado, **ceux-ci sont compris dans la cotisation annuelle.**

1.9 Des stages interrégionaux peuvent être proposés à certaines nageuses.

1.10 Le club communique par messagerie vannessynchro@yahoo.fr, par affichage (hall de la piscine), sur Facebook et sur le site vannessynchro.sportsregions.fr. Les documents importants envoyés (calendrier sportif, informations concernant les compétitions ou le gala) sont primordiaux. **Il est recommandé de les imprimer.**

1.11 Le téléphone portable de l'entraîneur principal **n'est pas un téléphone professionnel, privilégier la communication par mail.** Contact par SMS ou appel tel au **06 22 90 29 58**, du lundi au samedi de 09h00 à 21h00, le dimanche lors des compétitions ou répétitions par les nageuses/parents concernés par cette journée.

1.12 Si besoin et sur demande, le club fournira une **attestation individuelle** « Récépissé de licence ». Par soucis d'économie, les entraîneurs utilisent un listing de l'ensemble des licenciées fourni par la FFN. La fédération envoie directement à l'adhérent son attestation, merci de la conserver.

1.13 Pour toutes autres demandes d'attestations, non en lien avec le club (test d'aisance aquatique, brevet de natation, pratique de l'activité) **demandées pour un besoin personnel**, il sera demandé 5 euros.

1.14 Les responsables légaux s'engagent à respecter les décisions prises par les entraîneurs et les membres du bureau de l'association, selon les valeurs du club et les règlements FFN.

2 COMPETITIONS :

- 2.1** Le calendrier sportif est envoyé par mail en début de saison, une copie est déposée sur le panneau d'affichage dans le bar de la piscine.
- 2.2** Une nageuse souhaitant s'investir vers la compétition, sera dirigée selon son niveau de pratique par les entraîneurs. Le niveau de compétition (ENF, Challenge, Régionaux, N2) est donc adapté à chaque enfant. Les parents s'engagent à respecter le niveau de l'enfant et les décisions des entraîneurs.
- 2.3** Respecter les fiches techniques envoyées par mail, suivre les horaires préconisés pour les déplacements.
- 2.4** Le polo blanc, le short noir, le maillot d'échauffement aux couleurs du club et le bonnet de bain du club doivent être portés à chaque **compétition**/déplacement sportif.
- 2.5** Un survêtement aux couleurs du club peut être prêté aux plus grandes nageuses lors des compétitions se déroulant sur 2 jours. Une amende de 30,00 € sera demandée si l'une des deux pièces est perdue, ou est rendue abîmée. Le survêtement est mis à disposition « propre », il doit être rendu rapidement et lavé.
- 2.6** Un maillot de bain pailleté pour évoluer en compétition (solo, duo, équipe) pourra être loué, celui-ci sera rendu au club entre chaque compétition. 6 € sera demandé par maillot et par « échéance » (idem gala).
- 2.7** Une participation aux déplacements (Synchro Nat, compétitions) est demandée aux parents (véhicules).
- 2.8** Les parents s'engagent (avec l'imprimé prévu à cet effet) à accepter de prendre en charge d'autres nageuses ou que leur fille soit transportée par d'autres parents. Sans la signature de ce document, la famille prend en charge le déplacement de leur propre fille et uniquement d'elle.
- 2.9** Une nageuse engagée lors d'une compétition **et déclarant forfait sera dans l'obligation de fournir un certificat médical, en l'absence de celui-ci les parents de la nageuse seront dans l'obligation de rembourser les frais d'engagements et l'amende de 50,00 euros facturée alors par la Ligue régionale.**
- 2.10** Lorsqu'une nageuse est engagée à une compétition, cela se fait 10 jours avant la date de la compétition. Les parents doivent **obligatoirement confirmer l'engagement de leur enfant par « réponse courriel » et cela avant la date butoir notifiée sur le mail envoyé par l'entraîneur.**

3 EQUIPEMENT SPORTIF :

- 3.1** Le **maillot de bain aux couleurs du club** (obligatoire lors des compétitions) en vente sur site sportsregions.
- 3.2** Le **polo aux couleurs du club** (obligatoire lors des compétitions) en vente sur site sportsregions
- 3.3** Le **bonnet de bain aux couleurs du club** (obligatoire lors des compétitions) est en vente à 6,00 euros.
- 3.4** Le **pince-nez, marque Laxto** (marque non disponible dans le commerce) est en vente à 4,00 euros.
- 3.5** Le **maillot de bain noir** (obligatoire lors des compétitions) est à acheter par la famille.
- 3.6** Le **short noir** (obligatoire lors des compétitions, premier prix Décathlon) est à acheter par la famille.

4 GALA DE FIN D'ANNEE :

- 4.1** Il est organisé un gala de fin d'année (deux représentations sur 2 jours), la participation n'est pas obligatoire, mais en cas de non engagement, prévenir les entraîneurs et le bureau de l'association le plus rapidement possible.
- 4.2** Si sur cette période, **une nageuse a trop d'absences, une décision adaptée sera prise.** Celle-ci devra être respectée par la nageuse ainsi que ses parents.
- 4.3** Pour le gala, des entraînements, répétitions générales, auront lieu sur deux DIMANCHES et un mercredi début d'après-midi et cela en plus de toutes les autres séances d'entraînements.
- 4.4** Il est proposé aux nageuses de créer des chorégraphies, celles-ci seront sélectionnées à une date précise.
- 4.5** Seules les nageuses ayant un niveau de pratique minimum et évoluant dans les groupes de niveau d'Elina seront en mesure de tenter les sélections des créations personnelles, (critères à respecter, à demander à Elina).
- 4.6** Le calendrier, dates et horaires des différentes répétitions, est envoyé par mail en début de saison, une copie est déposée sur le panneau d'affichage dans le bar de la piscine.

Document règlement saison 2024-2025 « lu et approuvé », le : 2024.

Signatures des parents :

Signature de la nageuse :

Document à imprimer et à conserver par la famille, à consulter dès que cela est nécessaire.